

maillon en amont de la chaîne de production industrielle et le dernier en aval pour l'exportation de nos produits finis. [...]

C'est ainsi environ 5 000 EVP que nos entreprises industrielles transportent chaque année entre l'Europe et les Antilles. [...]

Mais, vous le savez, tout n'est pas tout rose. [...]

D'abord, la surcharge portuaire de 300 euros/EVP imposée à l'ensemble de nos entreprises en octobre dernier en compensation, nous a dit la Conférence, de vos surcoûts d'exploitation résultant des dysfonctionnements portuaires à Fort-de-France. [...]

Entre nous, sans contentieux, trouvons un accord amiable sur le remboursement total ou partiel de cette surcharge à vos clients que nous sommes.

C'est notre vœu n°1.

Ensuite, le désencombrement du port par les conteneurs vides. [...]

Vous avez, nous le savons, eu déjà à affréter des navires au rapatriement des containers vides, nous espérons que vous poursuivrez vos efforts dans ce sens.

D'aucun y gagnera finalement, car le port atteindra ainsi plus vite un niveau de performance plus conforme à celui attendu tant par les autorités publiques que par vous et nous, compte tenu de l'importance des investissements publics et privés qui y ont été consacrés.

Enfin, il y a les tarifs de frêt, le sujet sensible !

Les surcoûts de nos matières premières et de nos équipements, dus au transport, sont déjà très importants et handicapent considérablement la compétitivité de nos producteurs locaux. Tous les efforts permettant de réduire ces coûts de transport seront les bienvenus. Nous espérons que les gains de productivité attendus du nouveau terminal ainsi que de vos nouveaux navires y contribueront.

Au bout du compte, nous avons un intérêt commun : c'est le développement économique de cette région, à vous il est utile, à nous il est vital. [...]

■ Fret : Nouvelles baisses de l'IFP et de la CAF en janvier 2004

L'IFP

L'IFP baisse à 30 euros/EVP à compter du 14 janvier 2004 et cela pour une période de 5 semaines minimum.



La CAF

La CAF baisse à -3,74 % (- 57 euros /EVP) à compter du 12 janvier 2004 pour une période d'un mois minimum.

■ En bref

SAGIPAR

Un des principaux volets du dispositif d'outils financiers mis en place par le Conseil Régional, le FIRM (Fonds d'Investissement de la Région Martinique) aborde une phase nouvelle puisque que la société à laquelle sera confiée la gestion de ce fonds, la SAGIPAR, vient de réaliser une augmentation de son capital.

Compte-tenu de l'importance d'un tel outil, le Comité Directeur de l'AMPI a voté une prise de participation de l'association au capital de la SAGIPAR pour un montant de 15 300 euros aux côtés des Conseils Régionaux de la Martinique et de la Guadeloupe, de l'AFD et de grandes entreprises antillaises.

Rappelons que le FIRM a pour vocation la prise de participation (moins de 40 % des droits de vote) au capital des sociétés des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du tourisme, des services, des NTIC et du commerce rural de Martinique et de Guadeloupe à hauteur de 200 000 euros maximum. Cet outil devrait être mis en place dans les premiers mois de l'année 2004.

LAFARGE CEMENTS ANTILLES, GAGE DE QUALITÉ



Mardi 9 novembre 2003, lors de la 5^{ème} édition du Prix Qualité Martinique organisée par l'Agence pour le Développement Economique de la Martinique, l'entreprise Lafarge Ciments Antilles a reçu le Prix Qualité Martinique 2003.

LOPOM & DEFISCALISATION

La loi-programme pour l'outremer a été notifiée par la Commission Européenne. Les décrets d'application devraient paraître dans les prochaines semaines.

FEDOM

Le Président et le Secrétaire Général de l'AMPI ont participé à l'Assemblée Générale de la FEDOM qui s'est tenue à Paris le 12 décembre 2003.

Télécharger sur notre site internet industriemartinique.com le discours du Président Georges JOLLES prononcé à l'AG de la FEDOM le 12 décembre 2003.



MPI INFOS

MARTINIQUE



► Retrouvez l'info en détail sur : www.industriemartinique.com

DANS CE NUMERO

■ 2004 : Sous le signe de l'industrie martiniquaise

■ Octroi de Mer : Adoption de la proposition de Décision du Conseil

■ Les Institutions Européennes

■ Fret : Le Président de la CMA-CGM à la rencontre des industriels

■ Fret : Nouvelle baisse de l'IFP et de la CAF en janvier 2004

■ En bref

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
PIERRE MARIE-JOSEPH
AMPI
CENTRE D'AFFAIRES DE LA MARTINIQUE
BAT PIERRE. CALIFORNIE
97232 LE LAMENTIN
T l. : 0596 50 74 00 - info@ampi.mq

■ 2004 : SOUS LE SIGNE DE L'INDUSTRIE MARTINICAISE

Le Président, Pierre MARIE-JOSEPH, présente les vœux de l'industrie locale pour la nouvelle année.

En 2003, l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie a été présente sur de nombreux fronts. Entre tous, je souhaite souligner ici deux points remarquables.

Le premier est la grande écoute dont ont fait preuve les élus et parlementaires locaux ainsi que les services de l'Etat vis-à-vis des doléances des industriels qui ont, très souvent trouvé des réponses à leurs interrogations. Ça a été le cas avec la Loi-Programme pour l'OutreMer (LOPOM) l'Aide Régionale au Transport, la TVA NPR, le DOCUP et bien d'autres dossiers encore. En 2004, je ne peux que souhaiter que ces bonnes relations perdurent. J'en profite pour remercier au nom des industriels, à l'occasion de son départ de la Martinique, Monsieur le Préfet Michel CADOT pour le dynamisme et l'efficacité dont il a fait preuve sur un grand nombre de dossiers. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle affectation.

Le second point remarquable est la formidable collaboration qui a été mise en œuvre entre les associations d'industriels des quatre DOM sur le dossier octroi de mer. Les AMPI de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ainsi que l'ADIR de la Réunion, au travers de conférences téléphoniques, des messageries électroniques et de rencontres à Paris ont élaboré aux côtés des conseils



Pierre MARIE-JOSEPH, Président de l'AMPI

régionaux et des directions ministérielles un solide dossier argumenté en faveur de la nécessité du maintien du régime de l'octroi de mer dans les DOM.

Dans ce même cadre, il est également important de souligner la grande implication de Gérard BALLY d'EURODOM que je tiens à remercier personnellement. Enfin, les excellents résultats obtenus à ce jour sur le dossier de l'octroi de mer sont le fruit de la détermination et de l'efficacité affichées par les Ministères de l'Outremer et des Finances, les Présidents des Conseils Régionaux des DOM ainsi que les industriels. Les prochains mois de 2004 seront également très importants puisque nous attendons la décision du Conseil, la promulgation de la loi française ainsi que les délibérations du Conseil Régional. L'AMPI sera donc très attentive au contenu de ces textes et continuera le dialogue entamé avec la Commission Européenne, le Ministère de l'Outremer et le Conseil Régional de la Martinique.

2003, a également été une année charnière pour le fret maritime avec la mise en service du nouveau terminal portuaire de la Pointe des Grives, mais aussi une nouvelle organisation sociale et technologique sur le port, qui, il est vrai a posé et pose encore quelques frictions et retards. Ces dysfonctionnements ont été à l'origine de l'application par les compagnies membres de la Conférence de maritimes d'une surcharge portuaire de 300 euros/EVP pendant 5 semaines en fin d'année. Les organisations professionnelles poursuivent leurs négociations pour le remboursement de cette surcharge insupportable pour l'économie de la Martinique. Lors de la visite de Jacques SAADÉ, Président du groupe CMA-CGM en janvier 2004, cette question a été à nouveau débattue, et je souhaite qu'en 2004, nous puissions trouver un accord. Le fret a également été marqué par une hausse des tarifs en avril 2003 de 90 euros, compensée dans une certaine mesure par la baisse de l'IFP et de la CAF. Par ailleurs, la Conférence Maritime s'est engagée à maintenir le tarif de fret à ce niveau jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

En terme de financement des entreprises, l'AMPI se félicite de la mise en place d'un certain nombre de mesures en 2003 mais aussi des améliorations qui devront être mises en place en 2004.

Tout d'abord, les dispositifs de réduction des charges sociales contenues dans la loi-programme apporteront un nouveau souffle à certaines entreprises, même si ces mesures ne sont pas cumulables avec les dispositions législatives relatives aux 35 heures, ce qui en limite l'effet positif.

Par ailleurs, 42 entreprises de production ont bénéficié en 2003 de l'Aide Régionale au Transport. Cependant, l'intégration de certains produits agroalimentaires pour le moment exclus est un des enjeux de l'année 2004 au même titre que la mise en place d'une aide aux intrants, à l'instar de ce qui existe en Guadeloupe. Les contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Conseil Régional à ce sujet.

Pour ce qui est de l'aide à l'investissement, la nouvelle loi de défiscalisation,

agréée par la Commission Européenne en novembre 2003 devrait favoriser les investissements productifs. D'autre part, les enveloppes financières attribuées aux mesures 2-1-1 et 3-4-4 du DOCUP qui permettent aux entreprises industrielles de bénéficier de financements européens ont été largement consommées. Afin de ne pas pénaliser l'investissement productif, l'AMPI a demandé, dans le cadre de la révision à mi-parcours du DOCUP que ces mesures reçoivent une dotation financière complémentaire.

Enfin, réclamé par l'AMPI depuis de nombreuses années, un faisceau de mesures de financement de haut de bilan a été mis en œuvre en 2003 par des opérateurs privés et publics, notamment par le Conseil Régional qui s'est fortement investi dans ce domaine. En 2004, une des mesures phare de ce dispositif devrait être finalisée. Il s'agit du Fonds d'Investissement de la Région Martinique (FIRM) qui sera géré par la société de capital-risque SAGIPAR. Souhaitant soutenir cette initiative locale, l'AMPI a choisi de participer au capital de la SAGIPAR.

Je souhaite également pour cette année 2004 développer le pôle communication de l'association. Avec 3 objectifs : améliorer la connaissance de l'industrie locale, de ses entreprises, de ses hommes et de ses métiers auprès des Martiniquais, promouvoir le PIL (Produit de l'Industrie Locale) tout au long de l'année et enfin valoriser l'action de l'association auprès de tous.

Pour terminer, je remercie vivement les membres du Comité Directeur pour leur engagement à mes côtés. Ils se joignent à moi pour souhaiter le meilleur aux Martiniquais et à l'économie locale pour l'année 2004.

■ Octroi de Mer : Adoption de la proposition de Décision du Conseil



La Commission des Communautés Européennes a adopté le 17 décembre 2003 une proposition de décision qui sera soumise au Conseil de

l'Union Européenne relative à la prorogation du régime de l'octroi de mer dans les DOM.

Les principaux articles de ce projet de décision (article 1, paragraphe 1 & 2) :

- § 1 : Par dérogation aux articles 23, 25 et 90 du traité, les autorités françaises sont autorisées, jusqu'au 31/12/2013, à prévoir pour les produits visés à l'annexe qui sont fabriqués localement dans les départements d'outremer français de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, des exonérations ou des réductions de la taxe dite "octroi de mer". Ces exonérations doivent s'insérer dans la stratégie de développement économique et social des départements d'outre-mer et contribuer à la promotion des activités locales.

- § 2 : L'application des exonérations totales ou des réductions visées au paragraphe 1 ne peut conduire à des différences qui excèdent :

- 10 % pour les produits visés à l'annexe, partie A
- 20 % pour les produits visés à l'annexe, partie B
- 30 % pour les produits visés à l'annexe, partie C.

Ce texte répond, dans son ensemble, aux attentes exprimées par la demande française présentée à la Commission en avril 2003.

Il maintient la possibilité d'une exonération ou d'une réduction de la taxe d'octroi de mer en faveur des produits fabriqués dans les DOM.

La nouveauté principale par rapport au régime actuel est que la différence de taux autorisée entre le produit importé et le produit local est désormais mieux encadrée.

Pour recevoir l'actualité de l'industrie martiniquaise sur votre email :

**abonnez vous
MPI INFO**

www.industriemartinique.com

Le texte institue en effet pour chaque DOM trois listes de produits A, B, C pour lesquels sont autorisés des différentiels maximum de taux d'octroi de mer entre produit importé et produit local similaire. Selon le classement du produit dans les listes, les écarts maximum de taux peuvent être de 10 %, 20 % ou 30% .

Exemple :

Les jus de fruits (code douanier 2109) font partie pour la Martinique de la liste C (30 % d'écart de taux maximum); Si le jus de fruit local est taxé à 0 % d'octroi de mer, le jus importé peut être taxé à un taux pouvant aller jusqu'à 30 % maximum.

Les prochaines étapes du parcours du dossier octroi de mer

- Adoption du projet de décision du Conseil Européen par le Parlement Européen le 15 janvier 2004.
- Décision du Conseil Européen
- Vote au Parlement français de la nouvelle loi nationale devant traduire en droit français la décision du Conseil Européen.

■ Les institutions européennes



L'exemple du dossier de l'Octroi de Mer illustre assez bien les étapes du processus de décision des autorités européennes. Une demande française de prorogation du régime d'octroi de mer dans les DOM, présentée en 2003 par le gouvernement français, connaîtra en effet un parcours en trois étapes réglementaires devant les trois Institutions qui fondent l'organisation de la Communauté Européenne.

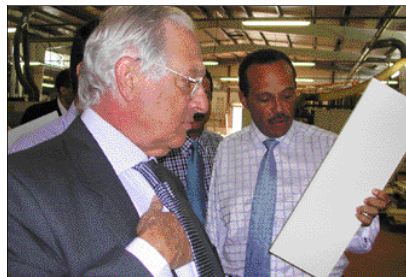
Les Institutions principales :

- * Le Parlement européen, qui représente les citoyens européens et dont les membres sont élus au suffrage direct
- * Le Conseil de l'Union européenne, qui représente les États membres
- * La Commission européenne, qui a pour mission de défendre les intérêts de l'Union dans son ensemble

On doit par ailleurs ajouter la Cour de Justice et la Cour des Comptes.

Pour en savoir en plus consultez www.industriemartinique.com

■ Fret : Le Président de la CMA-CGM à la rencontre des industriels



Jacques SAAD et Pierre MARIE-JOSEPH

A l'occasion de son séjour en Martinique, Jacques SAADÉ, Président de la CMA-CGM a souhaité rencontrer les industriels martiniquais le vendredi 16 janvier 2004.

Pierre Marie-Joseph, Président de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie, a accueilli la délégation de la CMA-CGM dans les locaux de la Générale de Menuiserie. La matinée s'est poursuivie par la visite de la Société Nouvelle des Yaourts Littée (SNYL).



Visite de la SNYL

La réunion qui a suivi ces visites a été pour les industriels, l'occasion d'échanges avec le groupe CMA-CGM, acteur incontournable du fret maritime, sujet vital qui est l'objet d'une vigilance permanente de notre association.

A cette occasion, une lettre a été remise à Jacques SAADÉ dans laquelle les principaux sujets d'inquiétude ont été abordés :

- Remboursement de la surcharge portuaire de 300 euros/EVP

- Affrètement de navire afin d'évacuer les conteneurs vides et donc désencombrer le port de Fort de France

- Répercussions, sous forme de baisse du tarif de fret, des gains de productivité attendus du nouveau terminal portuaire et des nouveaux navires.



■ EXTRAITS DE LA LETTRE OUVERTE JACQUES SAAD , PR SIDENT DE LA CMA-CGM

Retrouver le texte intégral sur www.industriemartinique.com

Lamentin, le 16 janvier 2004

Monsieur le Président,

Au nom des industriels de la Martinique, je vous remercie de ce moment d'échange auquel vous nous avez aimablement conviés pendant votre séjour à l'occasion de la cérémonie de baptême du Fort St-Louis.

Nous nous en réjouissons. [...]

Tout cela, nous le pensons, exprime votre volonté d'une présence réaffirmée de la CMA-CGM sur la desserte des Antilles. [...]

Pour faire un peu d'histoire, nous rappellerons que le fret maritime a été déjà, il y a 32 ans, un des dossiers fondateurs de l'Association des MPI que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui.

C'est dire à quel point le transport maritime est inscrit depuis longtemps dans les préoccupations quotidiennes de nos entreprises industrielles.

Pourquoi le transport maritime et le port de Fort-de-France sont-ils aussi importants pour l'industrie ?

Parce qu'ils constituent le premier